

Table ronde Mobilité et parité

Colette Guillope

Professeure émérite de mathématiques

Université Paris-Est Créteil

guillope@u-pec.fr

(élue CTU 2004-2014 et CTMESR 2012-2014)



Journée Parité 2019

Paris, 10 juillet 2019

Plan

- Mobilité et famille : rappel de quelques règles ou dispositifs dans l'ESR
- Pourquoi la mobilité ?
- Est-ce différent pour les femmes et les hommes ?

Mobilité et famille (1)

- **Mobilité lors d'un changement de grade :**

Docteur·e / Ater → MCF ou MCF → PR

- **Mobilité des fonctionnaires** (pour rapprochement de conjoints) via un dispositif législatif - loi de juillet 2013 et décret d'application du 2 septembre 2014 :

recrutement directement par le conseil académique avant l'examen des autres candidatures en comité de sélection (cela ne fonctionne pas ou rarement !).

Art. 9-3 du statut des EC (décret du 6 juin 1984)

Mobilité et famille (2)

- **Mobilité par « échanges » de postes** : après accord des laboratoires, départements et universités concernées, déclaration des postes susceptibles d'être vacants « au fil de l'eau », réunions en même temps des comités de sélection.

Si un comité de sélection ne « joue pas le jeu », le processus de mutation peut être arrêté immédiatement : la personne qui souhaite bouger n'étant pas recrutée, son poste n'est plus vacant.

MOUVE : <http://postes.smai.emath.fr/apres/echanges/>

Pourquoi la mobilité ?

- Donner des opportunités de développement aux EC
- Donner des opportunités de développement aux laboratoires et universités
- Les universités sont-elles égales dans ce processus ?
- Les équipes dans les laboratoires de mathématiques sont-elles égales ?

Une grande diversité de situations

Une grande diversité des résultats de la mobilité

Est-ce différent pour les femmes et les hommes (1) ?

- Famille : les femmes sont celles qui le plus souvent en sont responsables (charge mentale et inégalité de répartition des responsabilités domestiques).
- Les femmes souvent gagnent moins que leurs conjoints, leur carrière est plus lente souvent : difficile d'imposer un changement de domicile à l'autre membre du couple.
- En cas de pénurie de postes (actuellement), les passages PR se font plus tardivement : il peut être problématique de faire déménager des enfants adolescents.

Est-ce différent pour les femmes et les hommes (2) ?

- « Turbo prof » : prise de responsabilité plus difficile, car éloignement (mais il peut y avoir aussi d'autres situations d'éloignement important, notamment en région Île-de-France, mais pas seulement).
- Taille de l'université ou du labo : si petit labo, tout le monde doit prendre des responsabilités.

**Très grande diversité de situations :
préconisations ou solutions très diverses**